

Autogestion des horaires

prévisibilité, stabilité et continuité



PRIME D'ASSIDUITÉ RELIÉE À L'AUTOGESTION DES HORAIRES (CSN, FTQ, APTS)¹

Afin de bénéficier de cette prime, la personne salariée doit :

1. Faire partie d'une équipe en autogestion des horaires offrant des services 24/7.
2. Travailler le nombre d'heures prévu à son titre d'emploi (*excluant le temps supplémentaire*);
3. Répondre aux modalités prévues en ce sens.

Que signifie faire partie d'une équipe en autogestion ?

- L'horaire est confectionné à l'aide du **module Virtuo d'autogestion** des horaires;
- Un code de collaboration comportant les balises est consigné par écrit et transmis au syndicat;

MODALITÉS DE LA PRIME

A

Une personne salariée **qui travaille à temps complet**² reçoit **un montant de 100 \$ pour une période de 2 semaines** correspondant aux périodes de paie.

B

Une personne salariée **qui travaille à temps complet**² reçoit un montant de **200 \$ pour une deuxième période de 2 semaines** correspondant aux périodes de paie consécutives à la première période

C

Un montant maximal de **300\$ par période de 4 semaines** peut être versé à la personne salariée.

PERTE DE L'ADMISSIBILITÉ

En cas d'absence autorisée **rémunérée prévue à la convention**, le montant forfaitaire est versé au prorata des heures régulières travaillées lors de la période de référence.

La personne salariée **perd l'admissibilité à l'ensemble du montant forfaitaire** pour la période visée lors de **toute autre absence**.

¹ Lettres d'ententes nationales n°33-34 (APTS), n°22-23 (FTQ), n°27-28 (CSN)

² Nombre d'heures prévues au titre d'emploi excluant le temps supplémentaire



Autogestion des horaires

prévisibilité, stabilité et continuité



FOIRE AUX QUESTIONS

1. Que signifie travailler le nombre d'heures prévu à son titre d'emploi ?

Travailler à temps complet excluant le temps supplémentaire. Exemple : si votre titre d'emploi est de 38.75 heures par semaine, vous devez avoir fait l'équivalent de 77.5 heures pour une période de deux semaines .

2. Qui peut faire partie de l'équipe d'autogestion des horaires ?

Les personnes salariées titulaires de postes ou affectées pour la durée de la période horaire, d'un même titre d'emploi ou du même regroupement, dans un service ou dans une unité.

3. Qu'est-ce qu'une équipe offrant des services 24/7?

Pour que les services de l'équipe soient qualifiés de service 24/7, il faut qu'il y ait exécution concrète et réelle d'une prestation de travail sur les 3 quarts de travail (journée-soir-nuit).

4. Comment devenir une équipe en autogestion des horaires?

- Employés : Nous vous invitons à mentionner votre intérêt à votre gestionnaire.
- Gestionnaires : Nous vous invitons à remplir le formulaire de demande de déploiement dans l'intranet gestionnaire.

5. Quels sont les types d'absences rémunérés et non rémunérés?

Absences autorisées rémunérées³ (Prévues à la convention)

- Maladie, maladie motif personnelle
- Vacances et vacances fractionnées
- Férié(s)
- Formation
- Retour progressif, travaux légers, CNESST
- Congés sociaux et parentaux
- Aménagement de temps de travail
- Libération syndicale
- Congé de soir, congé de nuit, congé mobile
- Reprise de temps
- Réaffectation de la femme enceinte, visite de grossesse

Absences non rémunérées (Toute autre absence)

- Absence non autorisée
- Absence autorisée
- Congé pour études
- Congé sans solde
- Retard
- Préretraite
- Congé compensatoire

³Si la banque est épuisée, l'absence est considérée comme une absence non rémunérée.